

## *Le Plan d'eau*

### *Confluence de la Loire et du Layon*

Le plan d'eau, lieu emblématique de notre ville, était très apprécié des Chalonnais, des touristes, et des pêcheurs. Encore aujourd'hui le sujet est souvent évoqué et sa disparition regrettée. Depuis bientôt 4 ans, tout est laissé à l'abandon et ce site est devenu un marécage où se développe une végétation anarchique sans intérêt avec son lot des nuisibles, ragondins, moustiques....

Son aménagement offrait aux promeneurs un cadre remarquable à la porte de notre ville, un attrait touristique et un espace de bien-être, de tranquillité et de détente. Les pêcheurs s'y donnaient rendez-vous et une installation spécifique avait même été créée pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir y pêcher. Très convoité il a fallu réglementer et procéder à des aménagements pour interdire les camping-cars de s'y installer.

Sa création avait été actée au conseil municipal du 12 juin 1972 et s'inscrivait « *dans un développement dynamique de la commune pour un meilleur services des jeunes et des familles* » »

En 2015 lorsqu'il a fallu abandonner l'ouvrage de retenue d'eau consolidé, huit ans plutôt à grand frais, (*près de 700 000 euros*) avec l'aval des services de l'Etat, beaucoup n'ont pas compris et nous partageons ce sentiment. Suite à un recours exercé par une association « *La Sauvegarde de l'Anjou* », la municipalité s'est trouvée en effet confrontée à un jugement du tribunal administratif qui abrogeait l'arrêté du préfet autorisant les travaux. La retenue d'eau n'était plus conforme aux nouvelles règles de libre circulation des cours d'eau, le Layon en l'occurrence.

**Nous déplorons qu'à l'époque le conseil municipal n'ait pas été saisi, en temps réel, de cette décision. Au regard d'une jurisprudence, il aurait pu être fait appel de ce jugement du tribunal administratif et probablement l'annuler. La nouvelle municipalité n'a pas su se battre sur ce front. Que devient en effet la libre circulation des poissons (raison invoquée pour supprimer la retenue d'eau) quand il n'y a plus d'eau dans la rivière ?**

Le groupe d'opposition ne s'est jamais résigné face à cette situation. Lors du vote du budget primitif 2019, une somme de 10.000 euros a été votée pour le « plan d'eau ». Nous nous nous en réjouissons mais pour quelle finalité ? Nous aurions aimé en savoir plus.

**Situé au confluent du Layon et de la Loire nous avons des idées pour réhabiliter cet espace verdoyant proche du centre-ville aujourd'hui à l'abandon. Reconstituer un plan d'eau en toutes saisons préservant le lit du Layon en conformité avec la réglementation nous parait possible. Mais aurons-nous la possibilité d'être écoutés ?**

***F. DHOMMÉ, J.C. SANCEREAU, B. LIMOUSIN, A. MAINGOT, G. LAGADEC, V. LAVENET***